

# APPEL A PROJETS

## *Actions parentalité*

## *Reaap 2024*



## PRECONISATIONS POUR L'ELABORATION ET LE FINANCEMENT DES PROJETS

Vous pourrez répondre à l'appel à projet, dès lors que les actions menées respectent dans leurs modalités de mise en œuvre, la place et le rôle des parents, tels qu'ils sont définis dans les chartes nationale du soutien à la parentalité et celle des Reaap ainsi que dans le référentiel national de financement des actions – volet 1 du Fonds National Parentalité (Fnp).

L'enveloppe budgétaire allouée au titre de l'année 2024 donnera la priorité aux projets :

- En réponse aux besoins des familles et des territoires.
- Favorisant l'implication des parents, tant au niveau de la réflexion que dans la réalisation des actions.
- S'inscrivant dans une démarche partenariale et de mise en réseau
- Avec une ouverture des actions à toutes les familles du territoire

**Les objectifs visés par l'action doivent être clairement identifiés et mesurables. Les moyens mis en œuvre doivent être en adéquation avec les objectifs à atteindre et les spécificités du public.**

Les subventions apportées au titre du REAAP n'ont pas vocation à financer le fonctionnement des structures ou des projets de façon pérenne, ni de l'investissement.

L'action des réseaux peut se tenir dans des lieux diversifiés, dans lesquels **elle prolonge l'activité principale** : lieu d'accueil enfants-parents, lieu d'accueil du jeune enfant, centre social, école, etc. La complémentarité et la cohérence des actions doivent être recherchées dans ce cadre.

<b>Participation gratuite ou symbolique des parents</b>	Proposer une <u>gratuité</u> ou une participation symbolique des parents aux actions (exemple : goûter, café, matériel de récupération, contribution volontaire).
<b>Budget – cofinancement- Financement</b>	Le budget prévisionnel doit être équilibré et doit faire apparaître un cofinancement des projets afin de les inscrire dans une dynamique partenariale. Le Fond National Parentalité volet 1 actions permet de soutenir <b>jusqu'à 80% du coût de l'action. Toute demande de subvention inférieure à 1000€ ne sera pas recevable</b>
<b>Particularité pour les centres sociaux</b>	Les actions financées dans le cadre du volet 1 du Fnp visent à soutenir le projet parentalité global du centre social, en complément de la prestation animation collective famille.
<b>Actions liées aux sorties familles et aux vacances</b>	Ces actions ne peuvent pas se substituer au Programme vacances de territoire mis en œuvre par la Caf 33.

<b>Qualification des intervenants</b>	Dans l'attente de la refonte du Fonds national parentalité en 2025, Pour 2024, un point de vigilance est demandé aux gestionnaires sur la qualification des intervenants : diplôme, expériences..
---------------------------------------	--

La commission de validation apportera une attention particulière aux cinq champs prioritaires identifiés par la Caf33 à savoir :

- *L'accompagnement des parents au moment de la naissance et jusqu'aux trois ans de l'enfant ;*
- *Le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents, plus particulièrement en lien avec le numérique ;*
- *L'accompagnement et la prévention des ruptures familiales ;*
- *L'accompagnement des parents pour prévenir le burn-out et préserver l'équilibre familial*
- *Le soutien aux parents ayant des enfants porteurs de handicap dans le cadre du répit*

**Le bilan des actions financées** dans le cadre du volet 1 du Fnp est à compléter sur la plateforme Elan **au plus tard le 31 janvier 2024.**

Ce bilan est **obligatoire** pour toute nouvelle demande déposée en 2024.

## MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Dès l'élaboration du projet, vous avez la possibilité de vous rapprocher du conseiller territorial Caf de votre territoire (liste ci-dessous).

**Le dossier de demande de subvention** doit être saisi sur la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

**AVANT LE 10 MARS 2024 INCLUS**

**N.B :** Les structures qui souhaitent adhérer à la charte des Reaap mais qui ne déposent pas de demande de subvention en 2024, peuvent déposer une demande de labellisation sur la plateforme Elan.

**En cas de renouvellement d'action**, le nouveau dossier présenté devra tenir compte des éléments d'évaluation et avoir un caractère évolutif.

### **IMPORTANT :**

- **Cette date doit être respectée car, passé ce délai, les dossiers ne seront pas examinés par les membres de la commission de validation.**
- **Les dossiers incomplets ne seront pas instruits**
- **Dans le cadre de la complétude du dossier, nous vous demandons de bien vouloir présenter un projet global parentalité puis d'inscrire chaque action regroupée par public ou par axe en**

lien avec les parcours de la ligne politique parentalité (périnatalité, enfance/jeunesse, ruptures familiales, répit familial et parental) en lien avec la ligne politique inclusion handicap / répit. Une priorité sera accordée sur ces thématiques.

Une notification de décision vous sera transmise après validation de la commission

## COMMUNICATION



Toute action financée ou validée dans le cadre de la demande de labellisation entraîne l'acceptation de faire figurer sur les documents de communication les logos ci-dessus.

## RECAPITULATIF DE LA CAMPAGNE APPEL A PROJET 2024 :

- **31 janvier 2024** : Date butoir de retour des bilans des actions 2023
- **1 février 2024** : Ouverture de la plateforme Elan pour saisir en ligne l'Appel à projet.
- **10 mars 2024** : Clôture de l'appel à projet
- **Avril/Mai 2024** : Commission de validation.

## POUR VOUS ACCOMPAGNER :

Unité Territoriale Métropole-Ouest :

- [christel.begue@caf33.caf.fr](mailto:christel.begue@caf33.caf.fr)
- [marion.seguy@caf33.caf.fr](mailto:marion.seguy@caf33.caf.fr)

Unité Territoriale Métropole-Est :

- [nathalie.galiacy@caf33.caf.fr](mailto:nathalie.galiacy@caf33.caf.fr)
- [sonia.oudin@caf33.caf.fr](mailto:sonia.oudin@caf33.caf.fr)

Unité Territoriale Bordeaux :

- [brigitte.danielou@caf33.caf.fr](mailto:brigitte.danielou@caf33.caf.fr)
- [didier.veliska@caf33.caf.fr](mailto:didier.veliska@caf33.caf.fr)

Unité Territoriale Atlantique :

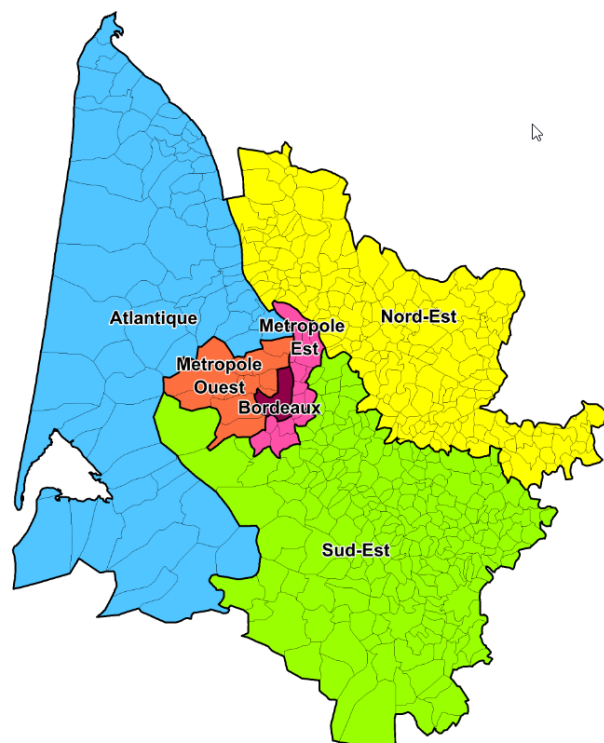
- [marine.saint-germes@caf33.caf.fr](mailto:marine.saint-germes@caf33.caf.fr)
- [Mahault.koczor@caf33.caf.fr](mailto:Mahault.koczor@caf33.caf.fr)

Unité Territoriale Nord-Est :

- [muriel.guionie@caf33.caf.fr](mailto:muriel.guionie@caf33.caf.fr)
- [Jerome.cazeaux@caf33.caf.fr](mailto:Jerome.cazeaux@caf33.caf.fr)

Unité Territoriale Sud-Est :

- [arnaud.beynie@caf33.caf.fr](mailto:arnaud.beynie@caf33.caf.fr)
- [laure.dehondt@caf33.caf.fr](mailto:laure.dehondt@caf33.caf.fr)
- [camille.dupeyron@caf33.caf.fr](mailto:camille.dupeyron@caf33.caf.fr)



#### LA LIGNE POLITIQUE PARENTALITE

- Sophie Lalaurette, Elodie Breton, Sandrine Dupuis : Conseillère thématique parentalité : [parentalite@caf33.caf.fr](mailto:parentalite@caf33.caf.fr)

Pour toute question technique sur la plateforme, merci d'adresser vos demandes sur le mail suivant : [plateformeelan.caf33@caf.fr](mailto:plateformeelan.caf33@caf.fr)